



J'ai fait l'objet d'un vol aggravé en réunion

Par **phiphi93**, le **03/08/2008 à 10:37**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'un vol aggravé en réunion : après mise en vente d'un PC portable sur un forum spécialisé, j'ai été contacté par un acheteur potentiel. Sur le lieu de Rdv, une deuxième personne est arrivée par derrière et m'a aspergé de gaz lacrymo pendant que le premier me volait mon portable. j'ai essayé de courrir après eux mais au bout de 50m, j'ai ressenti une douleur à la cuisse droite et je suis tombé. J'ai eu un arrêt de travail de 19j, en effet, je me suis fait un descellement d'un muscle de la cuisse droite donc immobilité pendant 19j. Les deux compères ont été retrouvé : il y a un majeur (18 ans) et un mineur (celui qui m'a aspergé de gaz). Le premier est passé en comparution immédiate hier et je me suis porté partie civile. L'accusé a demandé un renvoi au 4/09 pour préparer sa défense (Il avait un avocat et pas moi, vu que la police m'avait prévenu que la veille). Bon vous connaissez les circonstances, voici les quelques questions que je me pose :

- **que risquent les 2 accusés ?** le majeur est un étudiant sans problème jusqu'ici (BEP électronique, bac pro en cours) mais dans l'affaire en cours, il s'est comporté comme un pro : préméditation (les échanges avec moi ont duré 1 semaine, lieu du rdv = une impasse dont je ne pouvais me dégager) et après coup, alors que je recherchais de l'aide sur le forum, il s'est fait passé pour un modérateur pour effacer ses traces sur le forum...

- **comment m'assurer d'être convoqué par le tribunal pour le mineur?**

-**est-ce qu'une bombe lacrymogène est une arme?**

-**est-ce que ma blessure est bien imputable aux 2 individus?**

J'ai lu sur des forums que lorsqu'un mineur est impliqué avec un majeur, c'est une circonstance aggravante. Qui décide de l'accusation? du tribunal? (correctionnel ou autre). En réalité ma question est : **est-ce une affaire grave?** C'est le président qui a prononcé les mots "vol aggravé en réunion", je ne suis même pas sûr que c'est l'accusation retenue, **comment**

m'en assurer?

Merci d'avance pour votre aide,
j'en ai vraiment besoin car je n'y connais rien
@+

Par **jeetendra**, le **03/08/2008** à **11:12**

bonjour, le mieux pour vous c'est de vous préoccuper de votre indemnisation pour les préjudices subis (corporel, matériel), avez vous vu un médecin expert pour chiffrer votre préjudice corporel, en effet c'est à la victime d'évaluer le montant de son préjudice au besoin aidé par un expert.

Si les auteurs de l'infraction sont insolvables vous avez aussi la possibilité de saisir la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (C.I.V.I.) pour qu'il vous indemnise et se retournera ensuite contre les deux délinquants, courage à vous, cordialement

Par **phiphi93**, le **03/08/2008** à **11:21**

Bonjour,
merci pour votre réponse.

Sur le préjudice matériel, je compte demander le remboursement du PC volé sur la base de ma facture,
sur le préjudice moral et le pretium doloris, je compte demander 3000€ en compensation notamment de la douleur (notée sur le certificat médical) qui a provoqué un arrêt de travail de 19j.

je ne suis pas passé devant un expert médical. J'attends du tribunal qu'il décide de ce qui est raisonnable.

Cela étant, qu'en est-il pour les autres questions? notamment, est-ce qu'un bombe lacrymogène peut être considérée comme une arme?

merci d'avance,
cordialement,
@+

Par **jeetendra**, le **03/08/2008** à **13:04**

re-bonjour, un conseil à titre personnel, ne vous occupez pas de l'aspect pénal de votre affaire, c'est du ressort du Ministère Public, préoccupez vous de votre indemnisation, bon dimanche à vous

Par **phiphi93**, le **03/08/2008** à **15:09**

Ok,
merci de le réponse
bon dimanche à vous
@+